

REGLEMENT " FLEXI LEAGUE - CAN 2025 "

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU CONCOURS

La société FLEXIFLEET, dont le siège social est situé à HoldiParc Rue Jean Monnet 60200 Compiègne et immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 82358929600040, et la société YEET ASSURANCES dont le siège social est situé 54 avenue du Maréchal de Saxe, 69006 LYON et immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 90316954800018 organisent un concours de pronostics en ligne du 21/12/2025 au 18/01/2026 sous le nom de « FLEXI LEAGUE – CAN 2025 ».

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours « FLEXI LEAGUE – CAN 2025 », gratuite et sans obligations d'achat, est strictement réservée aux chauffeurs VTC en activités résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) et disposant d'un accès internet.

Ne peuvent participer au concours le personnel de la société organisatrice et le personnel des sociétés partenaires de l'organisateur et leurs familles.

Le seul fait de participer au concours « FLEXI LEAGUE – CAN 2025 » implique l'entièvre acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, il suffit aux chauffeurs VTC de télécharger l'application « SCORECAST BUSINESS » et entrer le code d'accès « flexileague » ou de se connecter au site internet « <https://flexileague.scorecastbusiness.com> » et de s'inscrire en complétant le formulaire de participation avec les informations obligatoires suivantes :

- Nom
- Prénom
- Adresse E-mail valide
- N° de téléphone valide
- Code postal
- N° de carte professionnelle VTC
- Date de validité de la carte professionnelle VTC

La participation est limitée à une même personne du même nom, même prénom, même adresse e-mail, même n° de téléphone et même n° de carte professionnelle VTC.

Les inscriptions sont limitées aux 7 000 premiers chauffeurs VTC ayant complété le formulaire avant le 21/12/2025 minuit.

ARTICLE 4 – PRINCIPES DU CONCOURS

La participation au concours consiste à parier en ligne sur les matchs de football de la Coupe d'Afrique des Nations qui aura lieu du 21/12/2025 au 18/01/2026.

Les participants, avant le coup d'envoi de chaque match, parient sur le résultat du match. A la fin de chaque match, les participants se verront attribuer un nombre de point par match en fonction des résultats selon le barème suivant :

- Matchs de poules (36 matchs)
 - o Vainqueur trouvé = 1 point / match
 - o Vainqueur trouvé avec écart de score exact = 2 points / match
 - o Score Exact = 3 points / match
- Matchs de la phase finale (15 matchs)
 - o Vainqueur trouvé = 2 points / match
 - o Vainqueur trouvé avec écart de score exact = 4 points / match
 - o Score Exact = 6 points / match
- Finale (1 match)
 - o Vainqueur trouvé = 5 points / match
 - o Vainqueur trouvé avec écart de score exact = 10 points / match
 - o Score Exact = 15 points / match

Questions bonus

Chaque semaine, les participants seront invités à répondre à une question bonus (soit 4 questions bonus au total). Chacune des questions bonus permet d'attribuer un nombre de points supplémentaire à chacun des participants selon le barème suivant :

- o 1 bonne réponse = 15 points

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un classement des meilleurs pronostiqueurs sera établi à la fin du concours et récompensera les 115 meilleurs pronostiqueurs en fonction du plus grand nombre de points cumulés. En cas d'égalité, les meilleurs pronostiqueurs seront départagés par le plus grand nombre de score exact trouvé, puis le plus grand nombre de vainqueur trouvé avec écart de score exact, puis le plus grand nombre de vainqueur trouvé.

La désignation des 115 gagnants au concours « FLEXI LEAGUE – CAN 2025 » se fera parmi l'ensemble des participants munis d'une carte professionnelle VTC en cours de validité. La société organisatrice se réserve le droit d'effectuer toutes les vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité du gagnant.

Des pièces justificatives pourront être demandées au gagnant lors de l'attribution des dotations par la société organisatrice. En cas d'identification fausse, le gagnant désigné sera automatiquement éliminé.

Le 1^{er} pronostiqueur de l'édition « FlexiPronoCan 2023 », ne pourra pas prétendre à la dotation réservée au 1^{er} pronostiqueur de l'édition « Flexi League – CAN 2025 ».

Les gagnants seront informés des instructions à suivre pour retirer leur dotation par courrier électronique.

Dans l'hypothèse où la société organisatrice ne parvient pas à prendre contact avec le gagnant dans un délai de 1 mois suivant la fin du concours, la dotation concernée restera la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE 6 – DOTATIONS

Tous les chauffeurs VTC participants au « FLEXI LEAGUE - CAN 2025 » bénéficient de 250 € offerts, à valoir sur le coût total du véhicule pour une nouvelle location longue durée d'un véhicule hybride ou

100% électrique chez FlexiFleet avant le 01/02/2026 et de 100 € offerts sous forme d'un remboursement sur toute souscription d'un contrat auprès de YEET Assurances avant le 30/06/2026.

A la fin du concours, un classement des meilleurs pronostiqueurs est établi en fonction du plus grand nombre de points cumulés. Les 115 pronostiqueurs ayant cumulés le plus grand nombre de points se verront attribuer les dotations suivantes :

- 1^{er} pronostiqueur (soit 1 gagnant) = une Suzuki Swace Privilège, 1.8 Hybride 122 ch, Occasion reconditionnée, hybride non rechargeable, transmission automatique, 123 000 km. Valeur sur le marché de l'occasion au 03/12/2025 : 17 500 € TTC (source La Centrale)
- 2^{ème} pronostiqueur (soit 1 gagnant) = 1 iPhone 17 Pro 256 Go. Valeur estimée : 1 330 € TTC
- 3^{ème} pronostiqueur (soit 1 gagnant) = 1 TV LED 4K UHD 65''. Valeur estimée : 570 € TTC
- 4^{ème} pronostiqueur (soit 1 gagnant) = 1 console de jeu Nintendo Switch + le jeu Mario Kart World. Valeur estimée : 460 € TTC
- 5^{ème} pronostiqueur (soit 1 gagnant) = 2 places pour 1 match de foot du PSG à domicile. Valeur estimée : 400 € TTC
- 6^{ème} au 115^{ème} pronostiqueur (soit 110 gagnants) = 1 carte cadeau multi-enseigne. Valeur estimée : 50 € TTC

Les dotations ne pourront en aucun être échangées contre leur valeur en espèces ou contre tout autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler les lots gagnés sans contrepartie.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du concours.

Le présent règlement est adressé gratuitement par voie électronique à toute personne en faisant la demande à l'adresse suivante : contact@flexifleet.fr et contact@yeet-assurances.com.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE

La société organisatrice se réserve le droit, en cas de force majeur ou fortuit, indépendant de sa volonté, ou pour toute autre raison, de modifier, d'interrompre, d'annuler ou de reporter le concours à tout moment sans préavis, sans que cette disposition puisse donner lieu à une quelconque réclamation ou à un quelconque dédommagement ou remplacement des dotations par des lots de même valeur. En outre la société organisatrice décline toute responsabilité pour tout incident survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, les participants au concours « FLEXIPRONO CAN 2023 » disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations collectées les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit et s'opposer à ce que ces dites données soient cédées à des tiers par demande écrite à l'adresse électronique suivante : contact@flexifleet.fr et contact@yeet-assurances.com.

EXTRAIT DE REGLEMENT "FlexiLeague CAN 2025"

Concours sans obligation d'achat du 13/01/2024 au 11/02/2024 et strictement réservé aux chauffeurs VTC en activités résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) et disposant d'un accès internet. Participation limitée à une même personne du même nom, même prénom, même adresse e-mail, même n° de téléphone et même n° de carte professionnelle VTC.

Règlement complet et conditions de participations disponibles sur <https://flexifleet.fr/actus-vtc/>